



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Parc naturel marin du golfe du Lion
Conseil de gestion du 06 février 2018

Délibération n°2018-004

Approbation du rapport d'activités 2017

- VU le code de l'environnement
- VU le décret n°2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion, en vigueur
- VU le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion

CONSIDÉRANT que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer

CONSIDÉRANT la proposition de rapport d'activités 2017

Article 1 :

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le rapport d'activités 2017 du Parc naturel marin du golfe du Lion, sans modification.

Article 2 :

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Agence française pour la biodiversité.



Michel MOLY

Président du conseil de gestion